

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2073>

Lettre ouverte au Maire de la Commune de Deshaies

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 5 mars 2014

Mis à jour le : mercredi 5 mars 2014

UGTG.org

Madame Jeanny MARC-MATHASIN : Nous avons convenu, lors de notre rencontre du **27 décembre 2013**, de vous faire des propositions concernant la situation de tous les agents de la commune de Deshaies (Commune, Caisse des Écoles et CCAS). La date du 9 janvier 2014 avait été retenue pour débattre des points d'achoppement et poser les jalons d'un règlement définitif du conflit qui perdure depuis le 10 mai 2012.

Bien que vous ayez refusé de nous transmettre un certain nombre de documents nécessaires à l'analyse de la situation des agents sous prétexte de préserver le secret de la vie privée de ces derniers, le 3 janvier 2014, nous vous avons pourtant communiqué nos propositions en fonction des éléments dont nous disposions. Quel ne fut pas notre étonnement de constater votre absence au rendez-vous que nous avions convenu pour le 9 janvier. Et pour toute excuse, vous nous avez adressé le jour même une télécopie bizarrement **datée du 9 décembre 2013** dans laquelle vous affichiez votre esprit d'ouverture et votre volonté de voir ce conflit s'achever en signant un protocole de désaccord partiel daté du 30 avril 2012. Vous y marquiez néanmoins votre désapprobation vis-à-vis de nos propositions et du rapport du médiateur signé par la préfecture, Monsieur Gaëtan GIRARD.

Dans ce courrier, vous prétchiez hypocritement la reconnaissance des mérites et de la manière de servir des agents sans réellement savoir apparemment le sens de ces mots, car vous estimez : *« que votre attente portait sur notre engagement à faire remonter auprès de la collectivité les situations de carrière présentant des anomalies de traitement, ou comportant des erreurs administratives, en vue d'examen de la part de vos services. Il n'en a rien été, et au lieu de cela, c'est un florilège de mises à jour des carrières de 9 agents représentant une minorité, alors que dans le même temps, la grande majorité des personnels, soit plus de 91 agents, n'a eu de cesse d'assumer ses obligations de service »*. Vous ajoutiez : *« Je ne peux, malheureusement, que déplorer leur indécence, leur caractère volontairement mesuré, insincère, et inapproprié au regard des priorités de la collectivité, qui prouve la reconnaissance des mérites, et la manière de servir »*.

Madame Jeanny MARC-MATHASIN : Nous estimons vos propos particulièrement navrants et méprisants et tout ce qu'il y a de plus malséants pour **une femme, maire, officier de l'ordre national du mérite, ancienne vice-présidente du Conseil général de la Guadeloupe et ex-députée de la Nation française** ! Mais vous êtes coutumière du fait, car vous qui aimez à dire : **« ANJA MOUYO, AN FOUBEN PISO... »**

Nous pensons que ce n'est nullement par des attitudes aussi désinvoltes et méprisantes que vous démontrerez votre ouverture d'esprit et trouverez une solution sérieuse et définitive à cette crise. Vous prétendez être une femme de dialogue et de parole ; permettez-nous d'en douter sérieusement ! Car, le 3 janvier 2014, nous vous avons adressé notre proposition comme convenu et vous n'avez même pas eu la décence de nous faire part en face de vos observations ou de daigner nous rencontrer pour au moins ouvrir le débat et nous faire part de votre désapprobation. **« LACH, VA ! »**

CAR, C'EST VOUS qui avez refusé, lors de nos deux dernières rencontres, de nous communiquer les informations concernant l'ensemble du personnel ; **C'EST vous** qui avez refusé tous les avis de la CAP concernant les agents de la caisse des Écoles ;

[-] C'EST vous qui avez violé les accords conclus par différents protocoles d'accord avec notre organisation syndicale, notamment celui du 22 mars 2011 ;

[-] C'EST VOUS qui, sans avoir tenu compte de la valeur professionnelle des agents, avez de manière totalement discriminatoire et arbitraire sélectionné 17 agents sur 91 pour les récompenser ;

[-] C'EST ENCORE VOUS qui avez rejeté les conclusions impartiales de 3 rapports des différents médiateurs, tous en votre défaveur, singulièrement celui du conciliateur désigné par la préfecture ! (rapport que nous tenons à la disposition de tous)

En définitive, **S'IL VOUS, IL VOUS TOUS** qui êtes à l'origine de la durée de ce conflit !!! Et pour sanctionner les agents qui ont été contraints de se mettre en grève pour vous faire respecter vos engagements et leurs droits, **VOUS avez délibéré et privé des parents et mères de famille de rémunérations** et de prestations familiales, alors même que la loi vous l'interdit formellement !!! Par contre, vous avez fait le choix coupable et scélérat d'utiliser cet argent pour payer 380.000 EUROS à des VIGILES.

Pourtant, le législateur a mis à votre disposition tous les textes nécessaires à une bonne gestion du personnel, réglementation stipulant que vous devez traiter avec équité tous ces travailleurs que vous avez utilisés et employés durant tant d'années en vous contentant pour certains de leur accorder simplement des médailles d'honneur en lieu et place des avancements et gratifications qu'ils méritent réellement pour leur dévouement et la qualité du service qu'ils rendent quotidiennement à la collectivité deshaiesienne.

C'est justement à partir de ces textes administratifs régissant le fonctionnement des collectivités territoriales, textes que vous foulez sciemment aux pieds aujourd'hui alors que vous aviez, il y a peu de temps encore, la charge de voter la loi, qui ont permis la signature des protocoles d'accord de 2009 et 2011 entre vous et l'UTC-UGTG de régler la situation des agents quant aux problèmes concernant **l'organisation des services, la titularisation des agents, l'harmonisation des quotas horaires, la gestion des tickets-restaurant, le régime indemnitaire, les activités périscolaires, le fonctionnement des instances judiciaires, bien d'autres points encore.**

ARRÊTÉZ MANTI ! Car c'est par nos différentes actions et revendications que le personnel de Deshaies a pu obtenir ces quelques maigres miettes que vous avez bien voulu leur laisser.

Vous nous avez indiqué en outre sur la télécopie en question que le rapport du médiateur GIRARD appelle de votre part de sérieuses réserves, tant sur la forme que sur le fond. Nous sommes donc fort étonnés de vous entendre déclarer un peu partout sur les médias télévisés que ce dernier nous aurait donné tort. Cherchez l'erreur...

Cherchez l'erreur ? Les trois médiateurs en question, dont la compétence en matière de droit public et l'impartialité ne peuvent être mises en doute, Messieurs Jacques TARER, Georges CALIXTE et Gaëtan GIRARD, le dernier nommé ayant été directement désigné par la préfecture, vous ont **TOUS** clairement indiqué que **même si vous n'êtes pas liés par les avis et propositions de la Commission Administrative Paritaire, vous devez accorder le même traitement au personnel placé à un même niveau.**

{ }

EN CLAIR :

" DISCRIMINATION, AWA ! "

{ }

Vous essayez de vous faire passer pour une victime auprès de la population guadeloupéenne et de diaboliser les agents grévistes qui refusent depuis près de 2 ans maintenant que vous piétiniez leurs droits et leur dignité de pères et de mères de famille. Mais l'opinion publique n'est pas dupe. Vous n'êtes pas la personne humaine et prévenante que vous feignez d'être. Bien au contraire ! Vous nous avez lancé avec mépris cette parole de défi : « Prenez vos responsabilités !... » Oui, Madame MARC MATHIASIN, nous les prendrons, comme nous l'avons toujours fait ! C'est la raison pour laquelle :

1) Nous lançons un appel à la négociation dans les plus brefs délais !

2) Nous vous mettons au défi d'accepter un débat contradictoire devant les médias afin d'expliquer à la population de la Guadeloupe et aux agents de la collectivité la vérité sur ce conflit qui dure depuis maintenant plus de 21 mois.

CHYEN PA VLE POYO, MEN I PA VLE POUL BEKTE'Y NONPLIS !

Jou nou kâ mâtâ ajounou..... pâkâ vwâ jou !

Pointe-à-Pitre, le 6 janvier 2014

—